

Initiative cantonale pour une révision totale de la Constitution du canton du Valais du 8 mars 1907

Les citoyennes et citoyens soussignés ayant le droit de vote dans le canton du Valais demandent, en vertu des art. 100 et ss de la Constitution, une révision totale de la Constitution du 8 mars 1907.

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Ils ne peuvent signer qu'une fois cette initiative.

Celui qui intentionnellement appose une autre signature que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui signe plus d'une fois, est punissable selon l'article 282 du code pénal.

	Nom	Prénom	Année de naissance	Adresse (rue et No)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser blanc)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						

Expiration du délai pour le dépôt des signatures à la Chancellerie d'Etat : 2 août 2016

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par décision prise à la majorité absolue de ses membres :

Zermatten Jean, ch. du Crêtelet 31, 1965 Drône, co-président ; Volpi Fournier Marylène, rue du Grand-Pont 46, 1950 Sion, co-présidente ; Lovey Jean-François, rue de l'église 4, 1937 Orsière, co-président ; Kündig Stoessel Iris, Staldenstrasse 46, 3920 Zermatt, co-présidente ; Hosennen-Fux Lina, Kollegiumsplatz 1, 3900 Brig, co-présidente ; Cretton Cilette, ch. de la Chapelle 7, 1920 Martigny ; Burgener Thomas, St-Martinistrasse 13, 3930 Visp ; Balet Chantal, ch. de Sussempy 10, 1971 Grimisuat ; Bournissen Chantal, Poulan 13, 1981 Vex ; Arlettaz Fournier Brigitte, ch. du Paradis 41, 1967 Bramois ; Jossen Jonas, Waldstrasse 111, 3952 Susten ; Clivaz Jean-Daniel, Hôtel Olympic, 1963 Crans-Montana ; Wolf Brigitte, Ebnetstrasse 21, 3982 Bitsch ; Reynard Mathias, rue de St-Germain 26, 1965 Savièse ; Bender Gabriel, ch. des Vergers 3, 1926 Fully ; Sprenger Monique, ch. des Aubépine 9, 1950 Sion ; Lanthemann Barbara, ch. de la tour 7, 1907 Saxon ; Couchepin Raggenbass Florence, rue des Cèdres 4, 1920 Martigny ; Clivaz Christophe, rue de Pratifori 13, 1950 Sion ; Jacquemettaz Françoise, rte d'Anzère 31, 1966 Saxonne (Ayent) ; Di Marco Magali, rte des Véroz 12, 1872 Troistorrent ; Crettenand Narcisse, ch. des Comballes 3, 1914 Isérables ; Pignat André, rte de Riddes 87, 1950 Sion ; Aymon Yvan, Techno-pôle 10, 3960 Sierre ; Darbellay Charly, av. des Chênes 58, 1906 Charrat ; Nanchen Gabrielle, rte de Marune 8, 1977 Icogne ; Borgeat-Pignat Véronique, rue de la Luitte 35, 1971 Grimisuat ; Nantermod Philippe, rte des Ravaires 1, 1975 Morgins ; Launaz Eliane Perrin, route du Grand-Clos 10, 1871 Choëx ; Antonietti Thomas, Bahnhofstrasse 11, 3930 Visp ; Furrer-Treyer Christa, Leiggernstrasse 44, 3938 Ausserberg ; Joris Charles-Louis, Junkergasse 1, 3930 Visp ;

Le comité d'initiative se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.

Le président de commune soussigné certifie que les (nombre) signataires identifiables de l'initiative populaire figurent au registre électoral de la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques (art. 103 LcDP).

Sceau et signature

Lieu et date :

Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible, **avant le 2 août 2016 à : Case Postale 2315, 1950 Sion 2 Nord.**